



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PARCELLAIRE

Par arrêté préfectoral, est prescrite à la demande de la SPLA Territoires Publics, une enquête parcellaire préalable à la cessibilité des terrains, sur le territoire de la commune de l'Hermitage, dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC du Lindon.

L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs, du lundi 7 mars 2022 (13h30) au lundi 21 mars 2022 (17h30).

Le dossier d'enquête parcellaire, comprenant le plan parcellaire et la liste des propriétaires, est consultable gratuitement en mairie de l'Hermitage (1 place de la Mairie – 35590 l'Hermitage – salle « La Flume ») aux heures suivantes pendant la durée de l'enquête :

- lundi : 13h30 – 17h30 ;
- mardi, mercredi, vendredi : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h30 ;
- jeudi : 8h30 – 12h ;
- samedi : 9h – 12h.

Des observations sur les limites des biens à exproprier peuvent être formulées pendant la durée de l'enquête :

- à la mairie de l'Hermitage, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, côté et paraphé par le maire ;
- par courrier à l'attention de la commissaire-enquêtrice, adressé à la mairie de l'Hermitage (1 place de la mairie – 35590 l'Hermitage).
- Par courriel à l'adresse suivante : enquete-publique-2895@registre-dematerialise.fr

Madame Claudine LAINE-DELURIER, cadre supérieur du Ministère de la Défense en retraite, est désignée pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur et recevra les observations du public à la mairie de l'Hermitage les :

- lundi 7 mars 2022 de 13h30 à 17h30 ;
- vendredi 18 mars 2022 de 13h30 à 17h30.

La présente publication est faite notamment en vue de l'application de l'article L. 311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Fait à Rennes,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Le 03/02/2022

Ludovic GUILLAUME